

MAIRIE



CONSEIL MUNICIPAL

jeudi 18 février 2021

COMPTE RENDU

LE PLAN DE LA TOUR

Etaient présents :

GIUBERGIA Laurent, LATIL Alexandre, OLIVIER Gérald, BANET Fabien, VERGOZ Annick, GINIER Céline, PIGNOL Florian, MARCANTONI Lina, MARLIN Benoît, DUTEURTRE Jean-Philippe, BRANSIEC Frédéric, FOURNIER-NERI Christiane, BILLO Marie-France, JAUDEL Sébastien

Etaient absents excusés :

BERENGUIER Nicolas, REVEILLON Thierry

Etaient absents :

MACREZ Corinne

Etaient représentés :

VASSEUR Florence donne procuration à LATIL Alexandre, CHARLES Aline donne procuration à VERGOZ Annick, DUMONT Sophie donne procuration à PIGNOL Florian, BINET Marie donne procuration à MARLIN Benoît, DE TREMERIE Gilles donne procuration à BANET Fabien, ARNAL Pierre donne procuration à BRANSIEC Frédéric

Secrétaire de séance :

Monsieur Florian PIGNOL

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal du 18 février 2021 à dix-sept heures et dix minutes. Le procès-verbal de la séance précédente est ADOPTE A LA MAJORITE.

Désignation d'un nouvel élu à la mission locale

Délibération N° 2021-02-18-01

Monsieur Laurent GIUBERGIA, demande à l'Assemblée, suite à la démission de Mme Audrey DELAMARE en date du 13 aout 2020 de bien vouloir se prononcer sur l'élection d'un nouvel élu suppléant à la mission locale.

Le conseil municipal procède à la désignation du délégué suppléant par un vote à main levée (en application de la délibération n°2020.07.10.03).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 17 voix pour et 3 abstentions (BRANSIEC Frédéric, ARNAL Pierre, JAUDEL Sébastien), procède à l'élection du nouveau délégué suppléant.

Est candidat : Céline GINIER

Nombre de votants : 20

A déduire : Bulletins blancs et nuls : 03

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 17

A obtenu :

Céline GINIER ayant obtenu la majorité absolue est élue déléguée suppléante à la mission locale.

Désignation d'un nouveau membre au sein de la commission Santé-Social

Délibération N° 2021-02-18-02

Monsieur Laurent GIUBERGIA, demande à l'Assemblée , suite à la démission de Mme Audrey DELAMARE en date du 13 aout 2020 de bien vouloir se prononcer sur l'élection d'un nouvel élu à la commission santé sociale

Le conseil municipal procède à la désignation d'un nouveau membre par un vote à main levée (en application de la délibération n°2020.07.10.03).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, procède à l'élection du nouveau membre

Est candidate : Céline GINIER

Nombre de votants	:	20
<u>A déduire</u> : Bulletins blancs et nuls :		00
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :		20

A obtenu :

Céline GINIER, ayant obtenu la majorité absolue, est élue nouveau membre de la Commission Santé Social.

Désignation d'un nouveau membre au sein de la commission Affaires Scolaires-Jeunesse

Délibération N° 2021-02-18-03

Monsieur Laurent GIUBERGIA, demande à l'Assemblée, suite à la démission de Mme Audrey DELAMARE en date du 13 aout 2020 de bien vouloir se prononcer sur l'élection d'un nouveau membre titulaire de la Commission Affaires Scolaire - Jeunesse.

Le conseil municipal procède à la désignation du membre titulaire par un vote à main levée (en application de la délibération n°2020.07.10.03).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité procède à l'élection.

Est candidate : Céline GINIER

Nombre de votants :	20
<u>A déduire</u> : Bulletins blancs et nuls :	00
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	20

A obtenu :

Céline GINIER ayant obtenu la majorité absolue est élue membre de la Commission Affaires Scolaires-Jeunesse.

Remboursement des frais aux élus dans l'exercice de leurs fonctions

Délibération N° 2021-02-18-04

Dans le cadre de leurs mandats locaux, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer des déplacements pour participer à des réunions dans des instances ou organismes où ils

représentent la Commune du Plan de la Tour, et qui peuvent, à ce titre, ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement. Il convient de définir les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les intéressés dans l'exécution des missions ci-dessus. Monsieur le Maire donne lecture des dispositions qui sont proposées.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**, se prononce favorablement sur les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les élus dans l'exécution de leurs missions telles que proposées par Monsieur le Maire et dit de prévoir les crédits nécessaires au Budget primitif 2021.

Mise à disposition terrain CAVALLO

Délibération N° 2021-02-18-05

Monsieur Laurent GIUBERGIA, rappelle que dans le cadre des enjeux liés à la sécurité et la coordination des acteurs intervenant dans le Plan Communal de Sauvegarde, la commune a décidé de s'équiper en moyens de communication radio performants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'**UNANIMITE** les conditions prévues à la convention, dont Monsieur le Maire a fait lecture, nécessaires à l'utilisation et à la maintenance des équipements.

Mise à disposition à titre gratuit, d'un terrain pour création local poubelle

Délibération N° 2021-02-18-06

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'**UNANIMITE** les conditions prévues à la convention, dont Monsieur le Maire a fait lecture, nécessaires à l'occupation de l'emprise de terrain concernée par la mise en place d'un local poubelle et d'un abri de transport scolaire.

Bail de location d'un terrain par la Commune

Délibération N° 2021-02-18-07

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'**UNANIMITE** les conditions prévues à la convention, dont Monsieur le Maire a fait lecture, nécessaires à la location d'un terrain pour que la commune puisse entreposer en extérieur des matériaux et du matériel communal à proximité de ses bâtiments de stockage.

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement pour le changement du mode de chauffage au sein de la crèche municipale

Délibération N° 2021-02-18-08

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la nécessité de remplacer la chaudière de la crèche municipale par l'installation de pompes à chaleur, plus performantes et plus confortables pour les utilisateurs, se prononce favorablement sur le lancement des travaux à l'**UNANIMITE** et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes actes nécessaires à la l'exécution de la délibération.

Nouvelle organisation du temps de travail au sein de la crèche "LA CLOUCADETO"

Délibération N° 2021-02-18-09

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alexandre LATIL, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE** avec 18 voix pour et 2 abstentions (BRANSIEC Frédéric, ARNAL Pierre), adopte la nouvelle organisation du temps de travail pour le service municipal de la crèche « La Cloucadeto » telle qu'elle lui a été présentée.

Intervenante marionnettes à la crèche

Délibération N° 2021-02-18-10

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alexandre LATIL, adopte à l'**UNANIMITE**, l'intervention de Madame Christine PORTA, intervenante marionnettes, au bénéfice de la crèche municipale « La Cloucadeto », en tant que bénévole.

Intervenante réflexologue à la crèche

Délibération N° 2021-02-18-11

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alexandre LATIL, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE** avec 19 voix pour et 1 voix contre (BILLO Marie-France), adopte l'intervention de Madame Josette-Christine PAINELLI, intervenante en qualité de réflexologue, au bénéfice de la crèche municipale « La Cloucadeto », selon les conditions énumérées.

Intervenante psychomotricienne à la crèche

Délibération N° 2021-02-18-12

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alexandre LATIL, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE** avec 19 voix pour et 1 voix contre (BILLO Marie-France), adopte l'intervention de Madame Pascale BOUCHAND FOUCARD, intervenante en qualité de psychomotricienne libérale, sous le statut d'auto-entrepreneur, au bénéfice de la crèche municipale « La Cloucadeto », selon les conditions énumérées.

Avance budget CCAS

Délibération N° 2021-02-18-13

Le conseil municipal, à l'**UNANIMITE**, valide l'avance budget CCAS.

Centre Communal d'Action Sociale – Remplacement d'une élue démissionnaire

Délibération N° 2021-02-18-14

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'**UNANIMITE**, décide de retirer la délibération n° 2020.10.21.06 du 21 octobre 2020 relative à l'élection des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale suite à la démission d'une élue et désigne Madame Corinne MACREZ comme représentante de la commune

au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de Madame Audrey DELAMARE, démissionnaire.

Prend acte de la nouvelle liste :

- Monsieur Gilles DE TREMERIE
- Monsieur Alexandre LATIL
- Madame Corinne MACREZ
- Madame Christiane FOURNIER-NERI

Recrutement d'un vacataire

Délibération N° 2021-02-18-15

Le conseil municipal, à l'**UNANIMITE**, se prononce favorablement pour le recrutement d'un vacataire, afin d'exécuter la fonction de placier au marché hebdomadaire du jeudi pour les dates des 4, 11 et 25 Mars 2021.

Modification du tableau des effectifs

Délibération N° 2021-02-18-16

Le conseil municipal, après avoir entendu les modifications apportées au tableau des effectifs de la Commune du Plan de la Tour, décide de l'adopter à l'**UNANIMITE**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.